



Alliance numismatique
européenne — Europees
Genootschap voor Munt-
en Penningkunde

MENSUEL — MAANDBLAD

Secrétaire Général : DEWIT, Pierre, 79, Av. Gen. Dumonceau, BRUX. 19
Algem. Sekretaris : DEWIT, Pierre, 79, Gen. Dumonceaulaan, BRUSSEL 19

Bulletin : DE MEY, Jean, 77, Dries, WATERMAEL
Tijdschrift :

Cotisation - Bijdrage :

Membre protecteur : 200 fr. Membre : 150 fr au CCP 8460.38 de A.N.E. à Bruxelles
Beschermd lid : 200 fr. Lid : 150 fr op P.C.R. 8460.38 van het E.G.M.P. te Brussel
Les membres étrangers versent la valeur correspondante.

Membres français : correspondance à HERSENS, Willy, Résidence « AMBERES » 2, rue
Gounod, ANVERS

SEPTEMBRE 1964

— 9 —

SEPTEMBER 1964

HISTOIRE DES ÉCUS D'OR ET D'ARGENT EN FRANCE

ÉCU : en France, monnaie d'or (du XIII^e au XVII^e siècle), puis d'argent (XVII^e et XVIII^e siècles) ; exceptionnellement, monnaie de compte (1577 à 1602) et de papier (1718).

ÉCU D'OR

LOUIS IX ou St LOUIS (1226-1270).

Le 15 août 1266, Louis IX fait frapper le denier à l'écu, en abrégé « ÉCU », pièce d'or fin de 4,13 grammes, au cours de 10 sous tournois, remplacé bientôt par le denier à l'agnel.

PHILIPPE III LE HARDI (1270-1285) — PHILIPPE IV LE BEL (1285-1314) — LOUIS X LE HUTIN (1314-1316) — JEAN I (ne vécut que quelques jours) — PHILIPPE V LE LONG (1316-1322) — CHARLES IV LE BEL (1322-1328).

L'écu disparut pendant le règne de ces princes.

PHILIPPE VI DE VALOIS (1328-1350).

Le 1^{er} février 1336, Philippe VI fit frapper un denier ou florin d'or sur lequel le roi était représenté armé, tenant de la main droite une épée nue, et de la gauche, un écu semé de fleurs de lys, voulant par là, nous dit Leblanc, faire connaître au roi Édouard d'Angleterre qu'il se maintiendrait dans la possession d'un royaume qui lui appartenait de droit. On appela cette monnaie l'*écu premier*. Il était d'or fin et pesait 13 grammes.

En 1347, son titre fut affaibli jusqu'à 23 carats (0,958) et il prit le nom d'*écu deuxième*.

A la fin du règne, il n'était plus qu'à 21 carats (0,875).

Tous ces écus prirent, dans la suite, le nom d'*écus vieux*, pour les distinguer des écus d'or à la couronne de Charles VI et des écus d'or au soleil de Louis XV.

Le cours de la monnaie devait varier énormément :

en 1344 l'écu valait 16 sous 8 deniers ; en 1346 : 22 sous ; en 1348 : 18 sous 9 deniers ; en 1349 : 25 sous ; en 1350 : 18 sous 9 deniers.

JEAN II LE BON (1350-1364).

Le roi Jean, à l'imitation de son père, fit fabriquer au commencement de son règne, des deniers d'or à l'écu, au même titre, soit 21 carats.

Il réduisit ensuite progressivement le titre de cette monnaie jusqu'à 18 carats (0,750), si bien qu'en 1354 on arrêta la fabrication des écus pour y substituer les Moutons d'or fin.

CHARLES V LE SAGE (1364-1380) ne fit pas frapper d'écu.

CHARLES VI (1380-1422).

Le 11 mars 1384, par lettres expédiées à Paris, afin de chasser les monnaies étrangères, Charles VI créa une nouvelle monnaie : l'*écu à la couronne* ou *couronne*, ainsi appelé à cause de la couronne qui figurait au dessus de l'écu (il était d'or fin (4,08 gr), à 60 au marc) et un demi-écu, non encore retrouvé.

Dans le même temps, on fit aussi les blancs et les demi-blancs à l'écu et depuis ce temps-là, on ne trouve plus sur les monnaies de France que trois fleurs de lys dans l'écu.

La guerre qu'on avait à soutenir contre les Anglais fut cause ou prétexte à l'instabilité et à l'affaiblissement des monnaies.

Le 11 septembre 1389, le titre de l'écu couronné de 4,08 grammes fut ramené à 4 grammes et, le 20 octobre 1411, à 3,82 grammes.

Charles VI lui-même le confirme : dans une ordonnance du 7 mars 1418, il augmente de 20 sols d'un coup le prix de l'écu d'or, et de 30 sols qu'il valait auparavant, il le fit valoir 50 sols.

Le 7 mars 1419, Charles VI créa l'*écu heaumé*, ainsi appelé parce que, au droit, se trouve l'empreinte d'un heaume ou casque timbrant l'écu de France. Son poids était de 5,56 grammes, dont 5,09

d'or fin. Son cours était de 30 sols. Il y eut en même temps un demi-écu heaumé.

Cette monnaie ne fut frappée que sous son règne.

En 1420, le roi d'Angleterre Henri V frappa de son côté un écu couronné, d'or fin, valant 22 sous 6 deniers.

CHARLES VII (1422-1461)

Charles VII revint à la monnaie forte, fin octobre 1422, huit ou dix jours après la mort de son père. L'écu d'or qui valait 40 livres, fut mis à 20 sols (soit une livre). Ainsi, nous dit Leblanc, la diminution des monnaies fut faite de 39/40^e, c'est-à-dire qu'une personne qui avait 40 livres de faible monnaie, n'avait plus qu'une livre de forte monnaie.

Le 31 décembre 1422, on frappa un écu à la Couronne ou *Écu vieux*, d'or fin, 3,82 grammes au cours de 25 sols. Le 23 août 1424, frappe d'un écu de 3,49 grammes dont 3,35 grammes d'or fin, au cours de 25 sols. En janvier 1429, le titre est progressivement avili, ramenant la teneur en or à 2,60 grammes.

Le 15 septembre 1435, frappe d'un écu d'or fin de 3,49 grammes au cours de 30 sols. Ces différents écus d'or ne se distinguaient les uns des autres, que par quelque petite marque qu'on mettait dans la légende ou ailleurs, comme une couronne, une croix, un château, une molette, une ancre, un croissant, un navire, une fleur de lys.

Le 3 avril 1436, Paris ayant été réduit à l'obéissance du roi, les Anglais en ayant été chassés, et Jacques Cœur étant maître de la Monnaie, dès le 12 mai on fabriqua des écus d'or à la couronne. Ils étaient d'or fin, à 70 au marc et avaient cours pour 25 sols. Il y eut également des demi-écus.

Le 7 juin 1456, on permit pour l'écu le cours de 27 sols 6 deniers.

En Normandie, les mêmes monnaies eurent cours pour un prix différent : écu : 30 sols ; demi-écu : 15 sols.

L'*ÉCU* au BRIQUET est un écu frappé par le duc de Bourgogne et dont la légende commençait par un briquet.

Le 11 août 1456, le Dauphin de Viennois, futur Louis XI, fit fabriquer au nom et aux armes du Dauphiné, des écus et des demi-écus d'or.

LOUIS XI (1461-1483)

Sous ce règne, on continua de frapper des écus d'or à la couronne (écu entre deux lys couronnés ; au revers, croix cantonnée de couronnes) et des demi-écus.

Les écus étaient au titre de 12 1/2 carats et de 71 au marc.

Quand Louis XI fit occuper Perpignan, on mit un P au centre de la croix du revers.

Le 2 novembre 1475, on remplaça les écus d'or à la couronne par les *Écus au soleil* ou par abréviation, les *Écus sols*. Ces écus devaient avoir un soleil au dessus de la couronne et point de fleur de lys à

côté de l'écu. Ils étaient de 23 1/2 carats et de 70 au marc, pour une valeur de 33 sols, et le prix du marc d'or fut fixé à 118 livres 10.

En Dauphiné, les monnaies étaient différentes de celles qu'on faisait en France, par l'écusson qui est toujours écartelé de France et de Dauphiné, et par les dauphins qu'on mettait ordinairement aux angles de la croix.

Il y eut également des écus-sol avec la lettre P au centre de la croix du revers, pour Perpignan.

CHARLES VIII (1483-1498).

Ce prince fit frapper les mêmes monnaies d'or que son père. En juillet 1487, l'écu sol fut porté à 36 sols 3 deniers et le demi-écu à l'avenant.

En novembre 1491, Charles épousa Anne, héritière du Duché de Bretagne.

Dès avril 1491, il y fit frapper des écus-sols ayant au revers l'écu accosté de 2 hermines couronnées.

Entre le 8 juillet et le 13 août 1494, le roi ordonna de placer une fleur de lys au lieu d'une couronnelle en tête des légendes des écus, sans en modifier la taille ni le titre.

Des écus furent également frappés lors de la conquête de l'Italie à Aquila dans les Abruzzes, à Pise et le 24 mars 1494 à Naples, où furent frappés des écus avec les armes de France d'un côté, celles de Sicile de l'autre, avec les croisettes de Jérusalem. Charles VIII prend le titre de : REX FRANCORUM, SICILIAE, JEROSOLIMAE.

Des écus furent également frappés pour les Comtés de Provence et de Forcalquier, que Louis XI avait unis à la Couronne.

On continua les écus spéciaux du Dauphiné et de Perpignan.

LOUIS XII (1498-1515).

Pendant le veuvage d'Anne de Bretagne, des écus d'or furent frappés avec au droit : ANNA D. GRA. FRANCORUM REGINA ET BRITONUM DUCISSA, et au revers la croix cantonnée de couronnes avec hermines. L'une de ces pièces porte la date de 1498 : c'est la première monnaie frappée en France avec millésime.

Louis XII continua de frapper des écus au soleil et des demi-écus, avec fleur de lys couronnée placée en tête des légendes, qui permet de les distinguer facilement des mêmes pièces forgées sous Louis XI.

Il maintint l'écu sol pour la Provence (LUDOVICUS D.G.F. REX PUIE COMES) avec au revers la croix provençale potencée, cantonnée de 4 couronnelles ou de 4 croisettes, ainsi que l'écu sol pour la Bretagne (Louis XII avait épousé la veuve de Charles VIII en 1499).

Le 19 novembre 1507, le roi modifie le type de ses monnaies sans en changer le cours, ni le poids, ni le titre et prescrit d'émettre à l'avenir des écus d'or sur lesquels serait gravé le PORC-ÉPIC, emblème de la maison d'Orléans. Il y eut également des demi-écus au porc-épic, ainsi que l'écu au porc-épic pour le Dauphiné (écu

de France-Dauphiné accosté de 2 porcs-épics) — celui pour la Bretagne (écu avec un porc-épic entre deux hermines, au revers la croix cantonnée de 2 hermines couronnées et de 2 A couronnés).

Il frappa des écus d'or à Asti, Milan, Naples et Gênes.

FRANÇOIS I (1515-1547).

Le 23 janvier 1515, François I modifia le type des espèces en même temps qu'il ordonnait d'y faire graver son nom. L'écu au porc-épic était remplacé par un écu au soleil, de même poids et de même titre, soit 23 1/4 carats au 1/8 de remède et de 70 au marc valeur 36 sous 3 deniers tournois.

L'an 1519, on diminua le titre d'un quart de carat et leur poids fut affaibli d'un grain 3/4 ; pour les distinguer des premiers, il y avait deux F couronnés aux côtés de l'écu.

Depuis le 1^{er} août 1519 jusqu'en 1539, les écus-sols furent faits au titre de 23 carats, au 1/8 de remède, de 71 1/6 au marc, pesant deux deniers 16 grains. De 36 sols 3 deniers en 1517, leur valeur passa à 40 sols en 1519, pour monter jusqu'à 45 sols en 1533. Aussi, ne faut-il pas s'étonner de compter 10 types différents pour l'écu au soleil, 7 types pour celui du Dauphiné, 2 types pour la Bretagne. On peut y ajouter un écu au soleil à l'écu accosté de G et un lys et un autre accosté de G sur C et d'un lys, un écu-sol avec écu à la croix de Marseille sous l'écu de France.

En 1540, on frappa deux variétés d'écus à la salamandre (une salamandre de chaque côté de l'écu).

Et en 1541 parurent les écus et demi-écus d'or à la croisette (au revers une croix dans une rosace).

Le 14 janvier 1540, des lettres patentes données à Soissons venaient instituer l'usage des lettres d'ateliers.

Pendant le séjour que le roi fit à Milan, il fit fabriquer des écus d'or de même poids et titre qu'en France. Après la prise de Gênes, il y fit également frapper des monnaies d'or et d'argent, mais avec le nom de l'empereur Conrad au lieu des armes de France.

HENRI II (1547-1559).

Certaines officines situées dans le Midi de la France modifièrent sur les espèces le nom du roi, les unes dès 1547, les autres au cours de l'année suivante et forgèrent au nom de Henri II des écus d'or à la croisette (ainsi que des demis et quarts d'écus d'or).

On forgera également des écus aux croissants (écu de France accosté de deux croissants).

Par lettres patentes données à Mâcon le 6 août 1548, le roi prescrivait de placer son effigie gravée par Marc Béchet sur les écus d'or et les testons et d'indiquer à l'avenir sur toutes les pièces, la date à laquelle elles avaient été frappées.

Le 3 septembre 1548, de nouvelles lettres patentes de Henri II, données à Lyon, ordonnaient que toutes les monnaies seraient frap-

pées aux mêmes coins, ce qui revenait à supprimer les emblèmes spéciaux à certaines provinces. Mais il fut obligé peu après, d'autoriser les monnaies delphinales à reprendre l'usage des types spéciaux à cette province, et ce privilège fut finalement conservé jusqu'au règne de Louis XIV.

Enfin, le 31 janvier 1549, une ordonnance, donnée à St-Germain-en-Laye, renouvelait les prescriptions antérieures qui n'avaient pas encore été suivies en ce qui concernait les écus à effigie et les testons, qui devaient porter à l'avenir le numéro d'ordre du roi.

FRANÇOIS II (1559-1560).

Ce prince ne régna que pendant 1 an et 5 mois. On ne fabriqua pas d'écu à son nom, les monnaies ayant continué à être fabriquées à l'aide des coins de Henri II.

CHARLES IX (1560-1574).

La Cour des monnaies ne recevant aucun ordre du Conseil Privé, on continua au début de ce règne à battre monnaie au nom de Henri II. Toutefois le 27 février 1561, près de 3 mois après l'avènement du jeune roi, sous la régence de Catherine de Médicis, sa mère, la cour prescrivit de placer à l'avenir un point sous la lettre monétaire des espèces d'or, d'argent et de billon.

Le 17 août 1561, des lettres patentes données à St-Germain-en-Laye, prescrivirent enfin de placer sur les monnaies le nom de Charles IX et interdirent en même temps la fabrication des Henris d'or et de ses multiples. Elles ordonnaient de les remplacer par des écus d'or au soleil et des demi-écus. Ces 2 pièces étaient de 23 carats, émises pour 50 et 25 sous tournois, taille 72 1/2 et 145 au marc. En 1562, débutent les guerres de religion. Le prince de Condé, nous dit Leblanc, fit frapper des monnaies sur lesquelles il prit le titre de « LOUIS XIII - PREMIER ROI CHRÉTIEN DES FRANÇAIS ».

« J'ai vu, nous dit-il, étant à Londres, entre les mains d'un orfèvre un écu d'or qui avait d'un côté la tête de ce prince et de l'autre l'Écu de France, avec l'inscription dont mention ci-avant. Cet Anglais faisait si grand cas de cette pièce, que je ne pus jamais l'obliger à s'en débarrasser, quoique je lui offrissse une somme considérable pour cela ». En 1563, le roi publie un édit prescrivant qu'à partir de 1566, l'année débiterait, non plus à Pâques dont la date était variable, mais le 1^{er} janvier, de sorte que, dorénavant, on changea sur les monnaies le millésime le 1^{er} janvier. Depuis le début du règne le cours de l'écu avait déjà subi plusieurs augmentations. Le 21 avril 1571 il fut officiellement porté à 54 sous.

(à suivre)

HERBIET
Liège

* * *

NOUVELLES PIÈCES FRANÇAISES



Dans le dernier numéro nous vous avons conté les avatars de la pièce de 50 centimes sortie dernièrement. Les autorités françaises ont fait diligence et la décision de faire des pièces d'un 1/2 franc au type de la semeuse a été prise. Nous avons vu le projet du 1/2 franc ; il se présente sous la forme d'une piécette de cupro-nickel d'un diamètre légèrement supérieur à la pièce de 50 centimes 1898-1920 ; de plus la valeur s'exprime en 1/2 franc, ceci sans doute pour éviter des confusions. La Monnaie n'attend plus que l'ordre du ministre des finances pour se lancer dans la fabrication de ces pièces ; il est prévu une frappe totale de 250 millions d'exemplaires. Cet ordre concernera aussi des pièces de 10 francs ; ces dernières seront (sauf en ce qui concerne la valeur et le millésime) semblables à l'écu germinal créé en l'an IV de la première République et qui a été repris sous la seconde et la troisième République. Ses caractéristiques : 25 grammes, 37 mm. de diamètre, 900/1.000 de teneur argent. La nouvelle pièce représentera donc Hercule (symbolisant le peuple français) invitant la Liberté et l'Égalité à se tendre la main. Une première frappe de 7.500.000 exemplaires seulement est prévue pour l'an prochain mais la totalité de l'émission devra être de 50 millions. C'est le ministre des finances qui a décidé la résurrection de l'écu, ceci pour symboliser le retour à la stabilité monétaire du siècle dernier. On ne se fait pourtant pas d'illusions, la nouvelle pièce servira peu, elle sera aussi rare sinon plus que la pièce de 5 francs. Le plus souvent elle ira alourdir le bas de laine des Français économes. Pourtant l'affaire pour eux ne sera pas bonne, car cette pièce (métal plus main-d'œuvre) ne coûte que 5 francs au Trésor.

Watermael

Jean DE MEY

CHANGEMENTS D'ADRESSE ADRESWIJZIGINGEN

VAN MIL, J. A. C., Munthandel
Oranjelaan, 10 ; DEN HAAG (Nederland).

GILET, Jacques,
Crapaurue, 69 ; VERVIERS.

TURC, Jean-Jacques ;
La résidence du parc «Les orangers» ; VENCE (A.-M.) (France).

PERRIN, Pierre ;
Rue de l'Annonciation, 18 ; PARIS (France).

LE COIN DES COLLECTIONNEURS HOEKJE VAN DE VERZAMELAAR

Monsieur Charles HOERÉE, 20, Avenue des Alisiers, à Bruxelles 18, cherche collectionneur pour faire des échanges de pièces américaines et canadiennes. Il offre en échange des pièces de tous pays.

F. J. BINGEN, Tollensstraat 11, Capelle a/d IJssel (Nederland)

Vraagt te koop of te lezen :

Demande à acheter ou à lire :

« Flans et pièces de monnaies de nickel, de cuivre et de bronze, fabriqués par MM. Oeschger, Mesdach et Cie., rue Saint Paul 28 à Paris O.M., Usines à Blanche-Saint-Waast (Pas de Calais) et à Ougrée (Prov. de Liège), 1866. »

Monsieur A. DELMONTE, 48 rue des Chartreux à Bruxelles I prépare un ouvrage consacré aux écus (obsidionaux et autres) frappés sur les territoires composant actuellement le Bénélux. Ce répertoire se présentera sous la même forme que *Le Bénélux d'or* que ce même auteur vient de publier. Afin d'avoir une nomenclature aussi complète que possible, il prie les collectionneurs possesseurs de types, variétés, ou millésimes inédits de bien vouloir les lui signaler afin de présenter un ouvrage le plus complet possible.

POUR LES SPÉCIALISTES DES MONNAIES BELGES

Nous avons découvert une variété dans les pièces d'un franc actuellement en circulation. En effet, sur les pièces aux millésimes 1950 à 1952 la signature du graveur RAU se trouve au milieu sous le cou, tandis que les pièces faites depuis 1953 portent cette signature en dessous à droite. Il n'est pas impossible que cette variante soit intervenue dans le courant de l'année 1952 ou de l'année 1953, mais malgré une manipulation de plusieurs centaines de pièces de ces deux années, nous n'avons pas trouvé les deux variétés portant le même millésime.

Jean DE MEY.

MUNT- EN MUNTMEESTERTEKEN VAN BRUSSEL ⁽¹⁾

Gedurende haar eeuwenlange activiteit heeft het Brussels munthof twee munttekens gebruikt: de letter B en het zogenaamde engelenkopje.

Wij vinden dit eerstgenoemd teken terug op de vierdubbele, de dubbele en de gewone stuivers van het type St. Michiel, waar het, hetzij in het schild, hetzij in het kruis op de keerzijde geplaatst is. Deze munten, geslagen gedurende de periode van minderjarigheid van Filips de Schone (1482-1494), dragen als datum 1488 en 1489, doch werden slechts vervaardigd in het jaar 1489 van onze huidige Gregoriaanse kalender, daar toendertijd het nieuwe jaar pas met Pasen een aanvang nam.

Behalve enkele gemeentelijke uitgiften en deze van 1489, had het Brussels munthof haar produktie gestaakt sinds 1437. De nood aan geldvoorraden had echter voor gevolg dat zij op 24 oktober 1576 opnieuw in werking trad. Vanaf deze datum en tot 25 januari 1577 sloeg men er de gewone munttypes van Filips II (1555-1598). De Brusselse Munt is gedurende die enkele weken een soort filiaal of bijhuis geweest van het Antwerps en het Brugs munthof. De Antwerpse muntmeester Floris Florisonne werd belast met het bestuur van beide munthoven, terwijl de Antwerpse stempelsnijder naast de Antwerpse ook nog de Brusselse stempels diende te graveren. Aangezien deze laatste reeds een vergevorderde leeftijd bereikt had was het hem onmogelijk te gepaster tijde beide opgaven uit te voeren. Aldus werden de stempels, met jaartal 1576 en afkomstig van de Antwerpse (voor het zilver) en van de Brugse (voor het goud) munthoven, naar Brussel overgebracht, waar dan heel eenvoudig de letter B in de stempels gegraveerd werd. Merken wij op dat er evenwel Philippus-daalders van 1576 en 1577 bestaan, op dewelke de letter B zich tussen de datum bevindt ⁽²⁾, hetgeen dus bewijst dat er wel stempels gegraveerd werden die uitsluitend bestemd geweest zijn voor het Brussels munthof. Deze stukken zijn evenwel niet vermeld in het werk van de Heren H. Enno van Gelder en Marcel Hoc ⁽³⁾. In 1577,

(1) Op verzoek van de redactie heeft de auteur een voordracht, waarvan een samenvatting verscheen in het *Bulletin du Cercle d'études numismatiques*, n^o 2, juli 1964, blz 23, in het Nederlands omgewerkt voor de leden van het Europees Genootschap voor Munt- en Penningkunde.

(2) *Tijdschrift van het Europees Genootschap voor Munt- en Penningkunde*, 1960, p. 25.

(3) H. ENNO VAN GELDER et M. HOC, *Les monnaies des Pays-Bas bourguignons et espagnols 1434-1713*, Amsterdam, 1960. Dit werk wordt verder vermeld als EVG-H.

tijdens het bestuur van de Staten van Brabant (1577-1585), blijft hetzelfde muntteken behouden en is het te vinden tussen de cijfers van het jaartal. Dezelfde schikking blijft eveneens van kracht voor de munten geslagen in 1592 en 1593, periode tijdens dewelke het munthof van Brussel opnieuw werkzaam is en dit onder de leiding van de Brugse muntmeester Louis van Neywkerken.

Gedurende de regering van de aartshertogen Albrecht en Isabella (1598-1621), krijgen wij nog steeds de letter B als muntteken. Niet voor lange tijd echter aangezien alleen de munten in 1601 geslagen, nog een B vertonen. Plaats van het muntteken: vóór het omschrift van hetzij de voor- hetzij de keerzijde. Tussen 1602 en 1611 blijft het Brussels munthof opnieuw van alle activiteit verstoken. In 1612 besluit de overheid tot de heropening en de nieuwe uitgiften worden van nu af aan met een « St. Michielskopje » gemerkt. De bedoeling was waarschijnlijk het hoofd van de aartsengel St. Michiel weer te geven, doch een werkelijk vastbepaald kunstwerk schijnt hiervoor niet als bron van inspiratie gediend te hebben, daar wij in hoofdzaak twee verschillende types van engelenkopjes kunnen aanhalen, enerzijds *zonder* en anderzijds *met* een kruis op het hoofd. Merken wij op dat deze beide types in de loop der tijden vaak een ander uitzicht gekregen hebben.

De engelenkopjes die men vindt op de munten van de aartshertogen kunnen als volgt beschreven worden:

type 1: het aangezicht lijkt op dat van een kindje; de wangen zijn bolvormig; een weelderige haardos; kruis op het hoofdje.

type 2: zoals type 1, doch zonder kruis.

Een onderzoek heeft uitgewezen dat men het aanvankelijk niet al te nauw nam met het gebruik van de onderscheidelijke types. Vele munttypes hebben echter wel gedurende de gehele aanmuntning hetzelfde munttekentype behouden, terwijl op andere willekeurig zowel type 1 als type 2 voorkomt. In het eerste geval noteren wij de souverein en diens onderverdelingen, de gouden kroon, de hele, halve en de kwart patagon, de hele en de halve stuiver. Al deze munten hebben als muntteken het engelenkopje type 1. Op de hele en halve dukaton, de schelling en de 3-stuiver stukken komen daarentegen beide munttekentypes voor.

Op de munten van Filips IV (1621-1665) is de zaak veel eenvoudiger daar zij allen van het engelenkopje type 2 voorzien zijn. Het muntteken, zowel type 1 als type 2, onderging intussen een lichte wijziging in die zin dat het thans ronder van vorm aandoet.

Onder de regering van Karel II (1665-1700) krijgen wij opnieuw een vermenging van beide laatst beschreven munttekens. Zoals gekend bestaan verscheidene muntsoorten van deze vorst op zichzelf uit drie of vier types, dit meestal naargelang de afbeelding van het borstbeeld van Karel II. Aangezien nu beide types van het engelenkopje voor het merendeel aan een bepaald muntsoorttype

verbonden zijn, hebben wij het geraadzaam geacht een tabel op te stellen om het voorkomen van beide munttekentypes duidelijker te kunnen nagaan. In de hieronderstaande tabel dienen volgende gegevens in acht genomen: in de eerste kolom vindt men de naam van de muntsoort. Deze naam is gevolgd van een nummer dat verwijst naar de beschrijving van de muntsoort volgens EVG-H. In de tweede kolom volgt dan het type van de muntsoort, eveneens volgens EVG-H, terwijl in de laatste kolom het daarmee overeenstemmend muntmeestertype vermeld staat.

MUNTSOORT EN REFERENTIE		MUNTSOORT-TYPE	MUNTTEKEN-TYPE
Dubbele soeverein	344	I en II	1
Soeverein	345	I	2
		II	1
Gouden dukaton	346	I	2
		IV	1
Zilveren dukaton	348	I, II en III	2
		IV (met jaartal 1686)	1
		IV (met jaartal 1686)	2
		IV (overige jaartallen)	1
Halve zilveren dukaton	349	I, II en III	2
Patagon	350	I	2
		II	1
Halve patagon	351	—	2
Stuiver	355	—	2
Oord	356	I	2
		II en III	1
Duit	357	—	2

Tijdens de volgende regeringen hield men zich strikt beperkt aan één munttekentype voor de ganse aanmuntning. Zo noteren we voor de munten van Karel III-VI (1703-1711) steeds munttekentype 1. Munttekentype 2 komt voor op de munten van Maria-Theresia (1711-1765), Jozef II (1765-1790), De Verenigde Belgische Staten (1790), Leopold II (1790-1792) en Frans II (1792-1794).

Tussen 1794 en 1821 bleef het Brussels munthof gesloten. Hiermede verdwijnt dan ook, en dit na een periode van 166 jaar, het gebruik van het engelenkopje als muntteken van Brussel.

Onder het Hollands regime (1815-1830), verschijnt opnieuw de letter B als muntteken en dit opdat de in Brussel geslagen munten zouden kunnen onderscheiden worden van deze in Utrecht vervaardigd. Gedurende de jaren 1821 en 1830 plaatst men, en dit voor de eerste maal op de munten van Brussel, naast het muntteken ook een muntmeesterteken. Inderdaad, in navolging van het ge-

bruik bij de Utrechtse Munt, werden ook de Brusselse uitgiften met beide tekens gemerkt. Aldus verschijnt op deze munten, naast de letter B, ook een palmtak: het teken van muntmeester G. D. de Bourgogne Herlaer.

Na het uitroepen van het Koninkrijk België blijft alleen nog de Brusselse Munt als nationaal munthof fungeren. Hoewel zij naast de Belgische nog tal van buitenlandse munten te vervaardigen had, heeft de Brusselse Munt geen enkel muntteken meer in gebruik genomen voor onze nationale munt. Deze toestand bleef ongewijzigd tot in 1960. Hoe nu die plotse ommekeer te verklaren? Om het fijne van de zaak te weten hebben wij niet geaarzeld ons licht op te steken bij de Heer G. Van de Briele, Controleur bij de Aanmuntning, die ons met zijn gekende bereidwilligheid het gehele dossier over het munt- en muntmeesterteken van Brussel liet doornemen. Hierin vonden wij ondermeer dat reeds in 1953 de Heer Verlinde, Muntmeester, aan de hogere autoriteiten een voorstel indiende om dit gebruik in ere te herstellen. Wegens gezondheidsredenen kon de Heer Verlinde de zaak niet doordrijven temeer daar tal van administratieve beslommeringen de vooruitgang van het proces geenszins bevorderden. Als voornaamste redenen om dit gebruik te hernemen, werden de volgende punten aangehaald:

— door onze munten van een muntteken te voorzien zouden wij de buitenlandse van de eigen nationale aanmuntningen kunnen onderscheiden. (Gedurende 1914-1918 werden in Birmingham de Belgische stukken van 1 frank vervaardigd, terwijl in 1945 het munthof van Philadelphia stukken van 2 frank sloeg bestemd voor België).

— Het plaatsen van een muntteken is eveneens wenselijk voor de buitenlandse munten die in Brussel geslagen worden.

— Daar het Brussels Munthof ook medailles vervaardigt en het hiervoor niet het monopolie heeft, blijkt het eveneens geraadzaam tot het vroegere gebruik terug te keren.

In 1960 werd door de Heer Lamquet, Muntmeester, opnieuw een voorstel, met dezelfde beweegredenen als in 1953, aan de hogere instanties overgemaakt. Ditmaal schoot de zaak vlugger op en werd aan de Brusselse Munt de toestemming verleend om haar munten met een munt- en muntmeesterteken te merken. Deze beide tekens zouden voorkomen op alle nieuwe stukken die vanaf 1 januari 1960 in omloop zouden gebracht worden. Het enige probleem bleef nu nog de keuze der tekens. Als muntteken werd een engelenkop aangenomen terwijl de kop van een lam als muntmeesterteken voor de Heer Lamquet gekozen werd. Als bron van inspiratie voor het engelenkopje nam men het hoofd van de aartsengel St. Michiel, zoals deze afgebeeld staat op het standbeeld dat zich op de toren van het Brussels Stadhuis bevindt. Een medaille, van de hand van beeldhouwer Oscar De Clerck en gemaakt op aanvraag van de Heer



Lamquet, geeft ons een zeer duidelijke weergave van beide munttekens. Deze bronzen medaille, waarvan hierboven een afbeelding, werd slechts in enkele exemplaren vervaardigd en heeft een gewicht van 116,09 g terwijl de diameter 59 mm bedraagt.

Wij merken dus op dat het engelenkopje slechts een gedeeltelijke weergave is van het model, daar het kruisje opnieuw weggelaten is. Deze beide tekens verschenen voor de eerste en ook laatste maal op het 50 frank stuk dat het huwelijk van onze vorsten herdenkt.

Op de nieuwe 25 centiemen stukken, dit jaar in omloop gebracht, werden beide tekens respectievelijk vervangen door het engelenkopje met kruis (ditmaal dus een getrouwe weergave van het model), terwijl een vogel liet muntmeesterteken voorstelt van de Heer Vogel-leer, opvolger van de Heer Lamquet.

André VAN KEYMEULEN.

* * *

ÉCHOS DU MONDE NUMISMATIQUE

FRANCE :

* **La maison Bourgey** 7, rue Drouot, Paris IX^e annonce pour le mois d'octobre 1964 la parution du tome I du livre « Histoire monétaire et numismatique contemporaine, 1790-1963 » par Jean Mazard. Ce premier tome décrit les monnaies et les essais monétaires de la Révolution française à l'avènement de la seconde République. C'est un ouvrage de 296 pages en format 22 × 28 cm., avec de nombreuses reproductions photographiques.

* **La même maison** annonce que Monsieur Jean Lafaurie prépare le tome III des « Monnaies des rois de France », consacré à la période allant du règne de Louis XIII à celui de Louis XVI. La date de sortie de cet ouvrage n'est pas encore déterminée. J. D. M.

U.S.A.

* **La Whitman Publishing Company**, 1220 Moud Avenue, Racine (Wisc.) publie, depuis janvier 1964, un bulletin mensuel dirigé par Monsieur R. S. Yeoman. Cette revue de très belle venue et abondamment illustrée, est consacrée principalement au monnayage américain et aux nouveautés numismatiques.

* **Cette même maison** vient de sortir sa 18^e édition (1965) du « Guide Book of United States Coins » par R. S. Yeoman (Red book). * **Elle annonce** la sortie imminente de la 6^e édition (1964) de son « Modern World Coins » par R. S. Yeoman, ainsi que la préparation d'une première édition consacrée aux monnaies du monde de 1750 à 1850 mais dont la date de sortie n'est pas encore déterminée.

* **5 cents de la First National Bank of Monroe.** Bois, diamètre : 38 mm.

La First National Bank de Monroe (Wisconsin) vient d'émettre le 20 mai 1964, une « Emergency money » en bois ; cette pièce se présente comme suit :

D/. Au centre dans un cartouche : 1 st. SINCE 1856. En dessous : FIVE CENTS, au dessus FIRST NATIONAL BANK.

R/. En 8 lignes : REDEEMABLE / AT FACE VALUE / AT FIRST NATIONAL / BANK OF MONROE, WISC. / 5 / 1856-1964.

Il a été fabriqué 20.000 de ces « monnaies ». Ces pièces sont garanties par la banque et actuellement il reste 80 % de l'émission en circulation.

* **Le Baton Rouge Coin Club** vient également d'émettre une « monnaie » en bois. Des spécimens peuvent être obtenus en payant 25 cent plus les frais d'envoi à Monsieur T. C. Atkinson P. O. Box 2383 à Baton-Rouge (La.) U.S.A.

* **La maison Hans Schulman de New York** vient de publier le premier numéro d'un nouveau bulletin numismatique. Ce n° 1 du « NEW YORK NUMISMATIC BULLETIN » renseigne entre autre d'une façon très détaillée les écus, et leurs variétés, du règne du tzar de Russie Pierre le Grand.

ALGÉRIE :

Le franc algérien va être remplacé par une autre monnaie, le dinar. Ce dinar aura la même valeur que le franc français. De nouveaux billets de banque de 100, 50 et 10 dinars vont être prochainement émis et échangés contre les anciens billets de même valeur exprimés en francs. Les billets de 5 francs continueront pro-

visoirement d'avoir cours. Il n'est pas encore question pour l'instant de frapper de la monnaie métallique pour ce pays.

J. D. M.

YÉMEN :

1/4 réal 1963 (10 Bogaches) Argent ; diamètre : 25 mm.

D/ Au centre dans un cercle, plant de café. Au dessus en écriture arabe « République arabe du Yémen », en dessous la date 1382 de l'Hégire.

R/ Valeur au centre, autour en écriture arabe « Allah seul est Dieu et Mahommed est son prophète ».

Cette pièce est une nouvelle valeur frappée sur un flan plus large que la pièce de 1/5 ryal (8 Bogaches) qui était comprise dans la série de 6 pièces émises l'an dernier avec le même millésime. Tranche lisse.

J. D. M.

VATICAN :

Cet état vient d'émettre une nouvelle série de pièces, 500 livres d'argent, 100 et 50 livres en acier, 20 livres en aluminium-bronze et 10, 5, 2, 1, livres en aluminium. Ces pièces sont les premières émises au nom du Pape Paul VI.

J. D. M.

ALLEMAGNE FÉDÉRALE :

Nouveau billet de 1000 DM.

A droite : portrait du Dr. Johann Schöner, astronome et géographe à Nuremberg, d'après un tableau de Lucas Cranach, père, conservé aux Musées royaux des beaux-arts à Bruxelles. A gauche les indications de valeur, etc., et une large bande non imprimée avec la même tête en filigrane.

Au revers : la cathédrale de Limburg an der Lahn.

Couleurs : différentes teintes de brun. Format : 90 × 180 mm.

Datés du 2 janvier 1960, les billets ont été mis en circulation en juillet 1964.

M. T.

RIAU :

(Territoire appartenant à l'Indonésie et composé d'une multitude d'îlots situés entre Singapour et Sumatra).

* **Billets de 1, 2 1/2, 5, 10 et 100 Rupiah.**

Ces billets portent au droit le portrait du président indonésien Soukarno, ainsi qu'une surcharge rouge RIAU.

1 Sen 1962 (émis en 1964) aluminium.

D/ Buste coiffé d'une toque, du Président Soukarno à gauche ; autour : **PRESIDENT REPUBLIK INDONESIA SUKARNO**

R/ Valeur dans une couronne de lauriers ; date en dessous. Tranche inscrite : **KEPULAUAN RIAU.**

5 Sen 1962 ; aluminium.

Sauf la valeur et le module, même description que la pièce précédente.

10 Sen 1962 ; aluminium.

Sauf la valeur et le module, même description que la pièce précédente.

25 Sen 1962 ; aluminium.

Sauf la valeur et le module, même description que la pièce précédente.

50 Sen 1962 ; aluminium.

Sauf la valeur et le module, même description que la pièce précédente.

J. D. M.

DANEMARK :

Billet de 500 Kroner.

D/ A gauche : portrait du premier ministre C. D. F. Reventlow (1748-1827) d'après une peinture de C. A. Jensen ; à droite : un laboureur charuant, d'après un dessin de Ib Andersen.

R/ Vue sur le village et la cathédrale de Roskilde d'après un dessin d'Ib Anderson.

Format : 175 × 90 mm. ; couleurs : vert et bleu foncé sur fond bleu pâle et jaune. Mise en circulation : 2 juin 1964. M. T.

ORDRE SOUVERAIN DE MALTE :

Vient de mettre en vente ses « monnaies » 1963.

X et V scudi 1963 en or (description non parvenue).

2 et 1 scudi 1963 en argent :

D/ Armes couronnées de l'Ordre surmontant la date ; autour : **F.ANGELVS.DE.MONJANA.M.M.H.H.**

R/ Saint Jean remettant une bannière de l'Ordre à un chevalier ; en exergue la valeur ; autour : **SVB.HOC.SI-GNO.MILITAMVS.**

J. D. M.

AFRIQUE DU SUD :

La Monnaie sud-africaine à Prétoria annonce qu'on peut obtenir la collection complète des nouvelles pièces, dans un étui en simili cuir, au prix de 15,5 Rand (1 Rand = 70 frs belges). Ces pièces obtiennent un très grand succès à l'étranger. Les commandes écrites ou téléphoniques affluent à la moyenne de 150 par jour. La plupart viennent des U.S.A., et certains téléphonent plus d'un quart d'heure à raison de trois Rand (210 frs) la minute. J. D. M.

NORVÈGE :

10 couronnes 1964 ; Argent 990/1.000, poids 20 g., diamètre 35 mm.

D/ couronnées.

R/ Façade du Parlement.

Cette de la Constitution nor-

M. T.

JERSEY :

Billets de 10 shillings,

᠒/ La reine Elisabeth II, en tenue de colonel, à gauche ; armes de l'île et valeur.

᠙/ Château St. Quen.

Couleur dominante : brun sur fond vert et mauve.

Billets de 1 livre.

᠒/ Comme le billet précédent.

᠙/ Château Mont Orgeuil.

Couleur dominante vert sur fond vert pâle et mauve.

Billets de 5 livres.

᠒/ Comme le billet précédent.

᠙/ Fort St. Aubin.

Couleur dominante rouge.

Ces trois billets ont été imprimés chez Thomas de la Rue and Company, Ltd. J. D. M.

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

1 centavo 1963. Bronze ; diamètre : 19 mm.

Même description que la pièce de 25 centavos, annoncée dans le bulletin précédent. J. D. M.

MEXIQUE :

25 centavos 1964 ; cupro-nickel ; diamètre : 25 mm.

᠒/ Armes de l'État ESTADOS UNIDOS MEXICANOS.

C'est un droit identique à celui de la pièce de 25 centavos 1950-53 (Yeoman 63).

᠙/ Buste de face du chef révolutionnaire Francisco Madero VEINTICINCO CENTAVOS 1964.

Tranche cannelée.

50 centavos 1964 ; cupro-nickel ; diamètre : 28 mm.

Comme la pièce décrite au n° 72 du catalogue Yeoman, sauf diamètre, métal et millésime.

Tranche cannelée.

J. D. M.

PORTUGAL :

5 escudos 1964 ; cupro-nickel ; diamètre : 24 mm.

᠒/ Voilier voguant à gauche, en dessous 1964 ; autour : REPUBLICA PORTUGUESA.

᠙/ Armes de l'État accostée de quatre étoiles, valeur en dessous. Tranche cannelée. J. D. M.

CUBA :

1 centavo 1963 ; aluminium ; diamètre : 16 mm.

Même type que la pièce décrite au Yeoman n° 3, sauf métal et millésime. Tranche lisse.

5 centavos 1963 ; aluminium ; diamètre : 20 mm.

Même description que la pièce Yeoman n° 5, sauf métal et millésime. Tranche lisse. J. D. M.

COSTA-RICA :

2 colones 1961 ; cupro-nickel ; diamètre : 33 mm.

Même description que la pièce Yeoman n° 69, sauf métal et millésime. J. D. M.

AUSTRALIE :

Les monnaies de Melbourne et de Perth ne frappent plus de monnaies d'argent mais uniquement des pièces de cuivre. Il semblerait que l'activité de ces deux ateliers cesserait vers la moitié de cette année et qu'ils seront remplacés par la nouvelle monnaie de Cambera. Celle-ci ne frappera plus les monnaies du système actuel, mais bien des monnaies décimales, qui seront probablement mises en circulation en 1966. J. D. M.

POLOGNE :

10 Zloty 1964 ; argent ; diamètre : 30 mm.

᠒/ Tête couronnée du roi Casimir le Grand (xiv^e siècle).

᠙/ Identique à celui de la pièce décrite dans le Yeoman sous le n° 51.

Cette pièce a été mise en circulation le 15 avril 1964 afin de commémorer le 600^e anniversaire de la fondation de l'université de Cracovie.

J. D. M.

BELGIQUE :

La frappe des nouvelles pièces de 25 centimes promet d'être assez importante pour l'année 1964. En effet, en date du 30 juin 1964, la Monnaie en avait déjà fabriqué environ 18.000.000 de chaque type (français et flamand). J. D. M.

PROCHAINES VENTES NUMISMATIQUES :

Septembre 18 et 19

BLASER/FREY (Fribourg). Monnaies antiques et modernes.

Octobre 1, 2 et 3

H. PILARTZ (Cologne). Monnaies antiques, médiévales et modernes.

W. WRUCK (Berlin). Écus et monnaies d'or.

Octobre 14, 15 et 16

HESS/LEU (Lucerne). Monnaies médiévales et modernes.

Octobre 20, 21, 22 et 23

DOROTHEUM (Vienne). Monnaies diverses.

Octobre 27, 28 et 29

SPINK & SON (Londres). Monnaies d'Europe en argent et collection de monnaies allemandes.

Novembre 17, 18, 19 et 20

DOROTHEUM (Vienne). Monnaies diverses. J. D. M.

A PROPOS DE L'ORIGINE DU PAPIER MONNAIE

Intéressé par les articles que Monsieur Jean DE MEY a fait publier concernant l'origine du papier monnaie, il ne nous a pas semblé inutile de faire paraître les lignes qui vont suivre. Elles sont extraites d'un ouvrage de Pierre d'Avity, géographe français du XVII^e siècle (1). Pour en faciliter la lecture nous avons adapté en langage moderne les textes écrits en vieux français.

« ...leurs monnaies sont faites avec l'écorce de muriers. Cette écorce est pliée et transformée en papier durci à l'aide de colle. Toutes les pièces tant grandes que petites sont rectangulaires et de différentes valeurs. Les officiers y mettent leur nom et leur signature et leur chef met du cinabre (sulfure de mercure rouge) sur le coin qu'on lui a donné et l'imprime sur cette monnaie. Celle-ci est dès lors recevable et personne ne peut la refuser sous peine de mort. C'est avec cette monnaie que le Grand Khan paie toutes ses armées et par ce moyen il retient tout l'or, l'argent et toutes les perles et piergeries qu'on lui donne s'appropriant ainsi un trésor inestimable. Mais il faut remarquer que le coin de la monnaie change tous les ans de sorte qu'il faut porter la vieille monnaie au Maître de la Monnaie qui en donne autant de neuve prenant pour lui 2 % de bonne monnaie et jetant au feu la vieille ».

Stembert

Jos. FLÉRON.

FRAPPE DE L'ANNÉE 1963 DES ATELIERS MONÉTAIRES DE FRANCE (2)

37.600.000 pièces de 5 francs
62.500.000 pièces de 50 centimes
186.000.000 pièces de 20 centimes
216.000.000 pièces de 10 centimes
65.000.000 pièces de 5 centimes
17.000.000 pièces de 1 centime

Toutes ces fabrications continuent sauf celle des pièces de 50 centimes qui a été arrêtée en avril dernier.

(1) *Le Monde ou la description générale de ses quatre parties avec tous ses Empires, Royaumes, Etats ou Républiques.* Paris 1637. Tome I, l'Asie, page 849.

(2) 40 presses monétaires à Paris (quai des Grands-Augustins). 20 presses monétaires à Beaumont-le-Roger (Eure).

LA PIÈCE DE 2 FRANCS 1943 DU CONGO-BELGE

Nous avons lu dernièrement un article concernant les monnaies de notre ancienne colonie. Cet article traite en trois pages de 80 ans de monnayage et de ce fait il est très superficiel. Cependant il apporte une précision intéressante concernant la pièce de 2 francs frappée en 1943 à Philadelphie. En effet la guerre seule ne peut expliquer pourquoi une pièce frappée à 25 millions d'exemplaires est si peu commune. L'explication en est très simple, lorsque la frappe des pièces fut terminée aux U.S.A. on s'est aperçu avec consternation qu'une faute d'orthographe s'y était glissée. En effet les Américains, peu au courant de la langue de Vondel, avaient écrit BELGISH au lieu de BELGISCH. Le mal étant fait, on ne mit que le strict minimum de ces pièces en circulation et dès la fin de la guerre on s'empressa de frapper d'autres pièces à Prétoria (type rond), et de retirer de la circulation les pièces fautives.

Watermael

Jean DE MEY.

EEN SPOTMUNT

In mijn verzameling bevindt zich een taler van Pruisen, geslagen te Berlijn in 1866, voor Willem I (vgl. Schw. 209 of Dav. 782) die door gravering op een zulkdanige manier is veranderd dat men werkelijk van een « spotmunt », dus munt waarin de bedoeling is geuit met de regeerder te spotten, kan spreken.

Aan de keerzijde noch aan het jaartal 1866, heeft men iets gewijzigd, maar wel heeft de maker van dat knap stukje handwerk geen moeite gespaard om de portretzijde te wijzigen.

Aan de tekst « Wilhelm Koenig von Preussen » alsook aan het muntplaatsteken, hier de letter A, is niets veranderd, alleen de de beeltenis van Wilhelm zelf heeft grondige veranderingen ondergaan en wel zodanig dat de beeldenaar op een volkomen uiterlijk van een koppensneller is gaan lijken.

Weggewerkt is een deel van het achterhoofd, haar en baard, terwijl ook de snor is gewijzigd, bijgewerkt is tot de typische haartooi der koppensnellers, voorzien van ring en haarpin, een reusachtige ooring is heel keurig aangebracht, terwijl ook de neus met een staaf is doorboord, over het gehele gezicht zijn versieringen, die het tatoueren moeten weergeven, aangebracht en om de hals hangt een kettingsnoer van hondentanden, dat een waardevol muntbezit was bij de koppensnellers en tevens wijst op de rijkdom en hoge plaats die drager ervan bekleed.

In één woord, een knap handwerk, met véél geduld en zorg uitgevoerd.

Wat is nu de bedoeling geweest, van de persoon die deze taler op een dergelijke manier heeft gewijzigd en ze ook onder deze vorm terug in de omloop bracht?, precies kunnen wij het niet zeggen, omdat wij de maker van dit werk nooit zullen kennen, maar het zal wel een spoldrijven zijn geweest met de persoon van Wilhelm zelf, die jammer genoeg, deze taler zelf nooit in de handen kreeg en zo ook de bedoeling van de wijziging dezer taler nooit heeft kunnen begrijpen.

M. NUYTTENS.

OVER 5400 LOTS
9 AFTERNOON AND EVENING SESSIONS
NOV. 20, 21, 23, 24, 25, 1964

consisting of :

Spanish, South and Central America, Mexico, Brazil, West Indies (BRAND COLL.) Cerman 5, 3, 2 Marks (incl. 3 Mark 1917 Saxony) (VON RICHTHOFEN COLL.) French coins, Dutch, German siege and counterstamped coins and others, odd and curious monies (GIBBS COLL.) and over 1000 rare foreign gold, ancient coins, many desirable crowns of the world (incl. Zanzibar).

THIS IMPORTANT SALE WILL TAKE PLACE
AT THE WALDORF ASTORIA HOTEL

CATALOGS READY OCTOBER 10TH. No catalogs will be sent unless request is made in writing.

Subscribers to our Annual \$3.00 all-publications plan will receive the catalog.

HANS M. F. SCHULMAN

545 Fifth Avenue
NEW YORK 17, N. Y.

Telephone :
MU 7-3145

Cables
NUMATICS, N. Y